

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation et construction  
de 8-10 logements rue des Frères Mercier - Garantie de la Ville  
pour le remboursement d'un emprunt de 7 591 968 F auprès de la Caisse  
de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification des délibérations des 14 janvier  
et 2 mai 1983**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par délibérations des 14 janvier et 2 mai 1983, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 7 591 968 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer des travaux de réhabilitation et de construction de logements 8 - 10 rue des Frères Mercier.

Cet emprunt a été réalisé en deux tranches. C'est ainsi que le Conseil Municipal, le 26 mars 1990, a approuvé les modalités de renégociation d'un premier prêt pour un montant résiduel de 5 458 606,51 F.

Le second prêt doit être renégocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant résiduel de 2 003 413,37 F et une durée résiduelle de 28 ans, au taux d'intérêt variable de 6,80 % avec progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence les délibérations précédentes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.